



Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 janvier 2021

n° 006-21

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex*

- date de convocation le 22 janvier 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-huit janvier dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny
Cécile Trahand
Arthur Boix-Neveu

Eric Delhommeau

Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -
Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Corinne Charles

Hervé Ferroud-Plattet
Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
Grégory Basin - Alexandre Gennaro
Dominique Pommat

Philippe Gamen

Christophe Richel
Jocelyne Gougou
Philippe Ferrari

Christian Berthomier
Jean-Marc Léoutre
Marcel Ferrari
Daniel Rochemaix

Corine Wolff

- conseillers excusés : 20

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 janvier 2021

délibération n° 006-21

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée pour les travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex.

Il s'agit de travaux permettant de répondre aux consignes de restitution aux sources du massif de l'Epine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du bassin versant du lac du Bourget.

Le présent marché a pour objet les travaux d'une part de génie civil et d'autre part d'équipements hydrauliques et électromécaniques :

- sur les réseaux d'eau potable et les ouvrages associés, entre le réservoir de la Bataillarde et le surpresseur du Noiray,
- sur le surpresseur du Noiray et sur la station de pompage des Creux.

Il est divisé en deux lots selon la nature des travaux :

- lot 1 : travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable, divisés en trois tranches de travaux géographiques,
- lot 2 : travaux de renforcement surpresseur et station de pompage, divisés en deux tranches de travaux géographiques.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères du jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix des prestations : 45 %,
- valeur technique : 55 %.

La commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021 a émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes suivantes :

- lot 1 : groupement Sogea Rhône-Alpes / entreprise Mauro / E.H.T.P. pour 2 337 894,57 € HT,
- lot 2 : groupement Aqualians SAS / Mauro TP SAS / Sogea SAS pour 134 700 € HT.

La participation possible de l'Agence de l'eau est demandée par subvention à hauteur de 50 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Gogny ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : attribue, pour le marché de travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex :

- le lot 1 (travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable) au groupement Sogea Rhône-Alpes / entreprise Mauro / E.H.T.P. pour 2 337 894,57 € HT,
- le lot 2 (travaux de renforcement du surpresseur et de la station de pompage) au groupement Aqualians SAS / Mauro TP SAS / Sogea SAS pour 134 700 € HT,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 006-21

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché pour les travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 28 janvier 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210128-lmc1H24845H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24845H1

Date de transmission en Préfecture : 05 février 2021

Date de réception en Préfecture : 05 février 2021

Période d'affichage : du au